

Foire aux questions

Quels sont les prérequis pour déposer une demande de drone?

Il est indispensable d'avoir effectué les démarches nécessaires pour tout exploitant de drone auprès de l'OFAC et d'avoir suivi les formations, si nécessaire. Il est également nécessaire de connaître le numéro de série et le numéro de contrôleur de vol du drone utilisé, ainsi que les numéros d'exploitants et de certificat de pilote à distance. La classification de son drone et le poids de celui-ci sont également indispensables. La procédure pour vous aider à trouver ces éléments se trouve à la page 3 du guide d'utilisateur.

Je ne connais pas mon numéro de contrôleur de vol. Que faire?

Ce numéro est indispensable afin d'identifier votre drone au moyen des systèmes de détection électroniques. Cette information est donc obligatoire pour que votre demande soit acceptée. La page n°5 du guide utilisateur vous aidera à trouver ce numéro.

Comment créer un plan de vol?

Le plan de vol se fait de manière interactive directement dans le Swiss Drone Portal. Pour pouvoir débiter un plan de vol, il est indispensable d'être identifié et donc d'avoir créé un compte ou utilisé un lien de connexion (e-démarches / Apple / Google).

A quoi être particulièrement attentif lors de la création du plan de vol?

Le plan de vol doit correspondre à vos possibilités d'exploitation. Comprenez par-là que si vous exploitez votre drone en tant que pilote "loisir" dans la catégorie "ouverte" (A1/A2/A3), vous êtes soumis à des restrictions importantes notamment concernant le vol à proximité des personnes non impliquées.

Par ailleurs, la prise de vue d'élèves mineurs se trouvant dans le périmètre d'un établissement scolaire est strictement interdite sauf autorisation expresse de la direction de l'établissement ou du département. Ainsi, lors de la création de votre plan de vol, il est indispensable de vous assurer qu'aucun établissement scolaire ouvert durant votre période de vol ne sera survolé, faute de quoi votre autorisation sera refusée.

Existe-t-il un délai minimum pour déposer une demande de vol?

Le délai minimal pour le dépôt d'une demande est de 2 jours ouvrés.

J'aimerais voler sur une zone qui excède un diamètre de 500m?

Il faudra dès lors déposer plusieurs demandes n'excédant pas 500m par demande.

Ma demande de vol a été acceptée. Est-ce que le périmètre de vol que j'ai renseigné sur la carte m'est exclusivement attribué?

Non. La délivrance d'une autorisation vous autorise à effectuer des vols dans la zone et durant la période renseignée. En revanche, d'autres utilisateurs (autres drones / hélicoptères, etc.) peuvent également se trouver dans la zone. Il est de la responsabilité du pilote de drone de s'assurer que l'espace aérien dans lequel il évolue est libre, notamment en gardant un contact visuel permanent avec son drone (catégorie open).

Je souhaite effectuer des vols durant toute une journée, soit une période excédant 4 heures. Comment faire?

Il suffit de déposer plusieurs demandes avec des horaires différents mais qui n'excèdent pas 4 heures.

J'aimerais changer la date de ma demande déjà envoyée car la météo s'annonce mauvaise. Comment faire?

La modification d'une demande déposée est impossible. En revanche, vous pouvez annuler votre demande et en déposer une nouvelle.

Quand est-ce que les émoluments de CHF 25.- sont dus?

Les émoluments sont dus dès le moment où la police a statué sur votre demande (statut "approuvé" ou "refusé"). Si la police n'a pas encore répondu à votre demande, vous pouvez l'annuler, sans que des frais ou des émoluments ne vous soient facturés.

J'ai déposé ma demande mais je n'ai rien dû payer en ligne. Est-ce normal?

Les émoluments à payer sont facturés à la fin de chaque mois et une facture vous est ensuite adressée pour règlement.

J'ai déposé une demande qui a été refusée. Je dois tout de même payer les émoluments?

Oui. Le paiement de l'émolument n'est pas lié à l'acceptation ou au refus de la demande.

Je viens de déposer une demande de vol. Quand est-ce que j'aurai une réponse?

Le délai de traitement des demandes varie en fonction du nombre de dossier à traiter. Vous recevrez une réponse au plus tard la veille de votre vol.

Pourquoi la police n'a pas encore statué alors que les autres autorités concernées ont donné leur réponse ?

La police ne peut analyser la demande uniquement lorsque toutes les informations nécessaires sont à sa disposition. Cela inclus la réponse des autres autorités éventuellement concernées.

Ma demande a été envoyée à la police, chez Skyguide ainsi qu'à l'OCAN. Est-ce que tout le monde doit accepter ou est-ce que la police suffit?

Chaque autorité doit approuver votre demande. Si une seule autorité la refuse, le vol ne peut avoir lieu.

Ma demande a été refusée par la police. Que faire?

Si votre demande a été refusée, un message vous expliquant les motifs vous a été adressé par le biais du Swiss Drone Portail (par sms et courriel). S'il vous est possible de modifier le ou les points problématiques vous pouvez déposer une nouvelle demande en tenant compte des remarques faites. Notez que les émoluments sont dus pour chaque demande sur laquelle la police a statué, peu importe l'issue ("approuvée" ou "refusée").

Je souhaite voler avec le drone d'un ami. Est-ce que je dois déposer la demande en son nom?

Non. C'est la personne qui va voler, donc le pilote, qui doit déposer la demande. Si le drone utilisé appartient à un tiers ou à une société, il faut simplement mentionner le numéro d'exploitant du drone utilisé dans le champ en question.

Mon enfant mineur souhaite faire une demande de vol, doit-il la faire lui-même?

Non un mineur ne peut pas déposer directement une demande. C'est son responsable légal qui doit le faire à sa place. En revanche, le mineur pourra piloter le drone en compagnie de son responsable légal si les conditions de l'OFAC sont respectées.

La police a approuvé ma demande. Je peux donc filmer tout ce dont j'ai envie avec mon drone?

L'approbation de vol concerne uniquement le fait de voler avec votre drone. Le respect de la protection des données d'autrui est du ressort du pilote. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Préposé fédéral à la protection des données : [Bienvenue sur le site du PFPDT](#)

J'avais déjà un dossier ouvert pour l'année 2026, est-ce que je dois refaire une nouvelle demande?

Oui, les anciens dossiers encore ouverts seront automatiquement fermés au 27 avril 2026 et deviendront caduques. Une nouvelle demande devra être effectuée sur le guichet Swiss Drone Portal pour chaque nouveau vol.

J'ai une autorisation de l'OCAN format papier valable jusqu'à la fin de l'année 2026, comment faire une demande uniquement à la police?

Les autorisations au format papier deviennent caduques au 27 avril 2026. Une nouvelle demande doit être déposée sur le guichet Swiss Drone Portal et sera automatiquement adressée à tous les services concernés.

Je souhaite effectuer un vol au centre-ville avec un drone lourd. Comment faire ma demande?

Compléter la demande de vol et préciser le type d'autorisation provenant de l'OFAC (SORA / PDRA / STS, etc.) dont vous êtes au bénéfice dans le champs "brevet d'aptitude du pilote à distance". Dans le champ "catégorie d'exploitation de l'UAS" vous devrez mentionner "spécifique".

J'ai fait une demande de vol qui se trouve à moins de 5km de l'aéroport. Le guichet Swiss Drone Portal a indiqué que l'autorité "Genève" (Skyguide) avait refusé ma demande. Est-ce normal?

En fonction de la zone de vol, une demande auprès de Skyguide peut-être nécessaire. La hauteur de vol, le poids du drone et la zone de vol influent sur le type d'autorisation à obtenir de la part de Skyguide. Une fois la demande complétée, le guichet Swiss Drone Portal renseignera l'utilisateur sur l'outil à utiliser en fonction du plan de vol (la demande peut être traitée par Skyguide directement sur le Swiss Drone Portal ou une demande séparée doit être faite dans l'outil SFO de Skyguide). Si l'outil SFO doit être utilisé, il est donc normal que la demande soit refusée sur le Swiss Drone Portal.